

Vous commenterez l'extrait suivant de Justine Brabant, « Peut-on faire de la recherche au sein d'une ONG ? », *Genèses* 2013.

Pour cela, vous vous interrogerez sur les apports d'une approche réflexive dans le cadre d'une enquête au sein d'une ONG. Vous pourrez mettre en regard des éléments de votre projet de recherche avec les questions posées dans cet article.

Le monde de l'aide humanitaire, ses pratiques (Dauvin et Siméant 2002), sa « raison » (Fassin 2010) et ses modes de gouvernement du monde sont, depuis les années 1990, un objet d'étude privilégié pour les sociologues et philosophes du politique, conduisant même à discuter l'hypothèse de l'existence d'une « École française » d'analyse de l'humanitaire (Ryfman 2002).

Mais le milieu humanitaire n'est pas seulement objet d'étude : sur certains terrains, les organisations non gouvernementales (ONG) constituent un maillage bureaucratique particulièrement présent, en même temps qu'un des seuls soutiens logistiques existants pour le chercheur. Ce maillage administratif et logistique peut conduire à faire de la recherche non pas sur, mais dans une ONG – qu'il s'agisse d'approcher un nouveau terrain, de consigner des observations qui pourront être réutilisées dans des travaux académiques ultérieurs, ou même de faire carrière en tant que consultant pour ces organisations. Être salarié, stagiaire d'une ONG, ou simplement solliciter son aide matérielle pour accéder à un terrain d'observation a inévitablement des effets sur les données produites.

[...] Je fus amenée à conduire une enquête de six mois, de janvier à juillet 2012, pour le compte du bureau d'une ONG à Bukavu, sur certains conflits ruraux du Sud-Kivu.

[...] Deux aspects très concrets de l'accès au terrain peuvent être évoqués : les avantages logistiques évidents de la position d'employé d'ONG d'une part, et, d'autre part, les effets d'étiquette inévitablement produits par cette même position. Grâce à ma prise en charge matérielle par l'organisation, je pus passer près de deux mois d'observation dans des zones rurales ou semi-rurales hors de la capitale provinciale, Bukavu. J'y menai en tout cent cinq entretiens avec des éleveurs, des agriculteurs et agricultrices, des autorités politiques, administratives, coutumières et religieuses, des soldats de l'armée congolaise et des membres de groupes armés du Sud-Kivu. Cette affiliation me facilita également certaines démarches administratives telles que l'obtention d'autorisations de prise de vue ou encore l'enregistrement par les services de sécurité des Nations unies. Tout cela est évidemment faisable pour des chercheurs non rattachés à des ONG, mais j'eus l'occasion de constater que dans des zones aux infrastructures très dégradées et aux transports en commun parfois inexistantes, même ces derniers sont souvent contraints de négocier des places dans les avions de la mission des Nations unies en RDC (Monusco [Mission de l'organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo]) ou dans les véhicules d'organisations humanitaires.

Mais pour utile qu'elle soit en de nombreuses circonstances, l'étiquette d'« humanitaire » produit un certain nombre d'effets collatéraux. Le fait de devenir l'objet de diverses sollicitations est l'un d'entre eux : demande, de la part des enquêtés, de dons en médicaments, en matériel informatique, de financements pour l'association de quartier... Cette étiquette – dont je renonçai rapidement à me défaire, tant le statut de chercheur était de toute façon peu évocateur pour mes interlocuteurs – associée dans la région aux cohortes de véhicules tout terrain (4 × 4) siglés venant financer tel ou tel « projet de développement », ne fut certainement pas étrangère à ces sollicitations. Ces demandes prennent une dimension particulière lorsqu'elles sont formulées par des représentants de groupes armés. Il arriva par exemple qu'un ancien chef de milice, encore impliqué dans certains combats, termine deux heures d'entretiens par la supplique : « J'ai aujourd'hui du mal à entretenir ma grande famille, car j'ai tout donné au combat, et il ne me reste rien. Mais vous qui êtes là, et qui m'avez écouté, si seulement vous pouvez aider notre groupe... Il suffirait de quelques lances, et nous pourrions nous défendre à nouveau ». À l'image de cet homme, les combattants interprètent parfois l'intérêt pour leur parcours comme un soutien à leur cause, et l'étiquette « humanitaire » comme un gage de distribution de fonds.

En dehors de ce type de cas, dans lequel l'impossibilité de donner suite est évidente, il existe toute une galerie de cas de figure plus délicats à trancher : faut-il accepter de payer quelques unités de crédit téléphonique à un membre de groupe armé qui est une source régulière ? De lui payer le « prix de transport » lorsqu'il s'est déplacé pour un entretien ? Ces questions ne sont évidemment pas propres à la situation d'enquête pour le compte d'une ONG, même s'il est évident que la présence d'organisations internationales contribue – via le versement de *per diem*, par exemple – à une tendance à la monétarisation des échanges de services qui rendent la question de la rétribution encore plus pressante pour le chercheur. Il serait probablement fructueux à cet égard de s'interroger collectivement sur des pratiques telles que la rémunération des informateurs ; pratiques parfois évoquées incidemment lors de compte rendus de terrains mais rarement discutées en tant que telles.